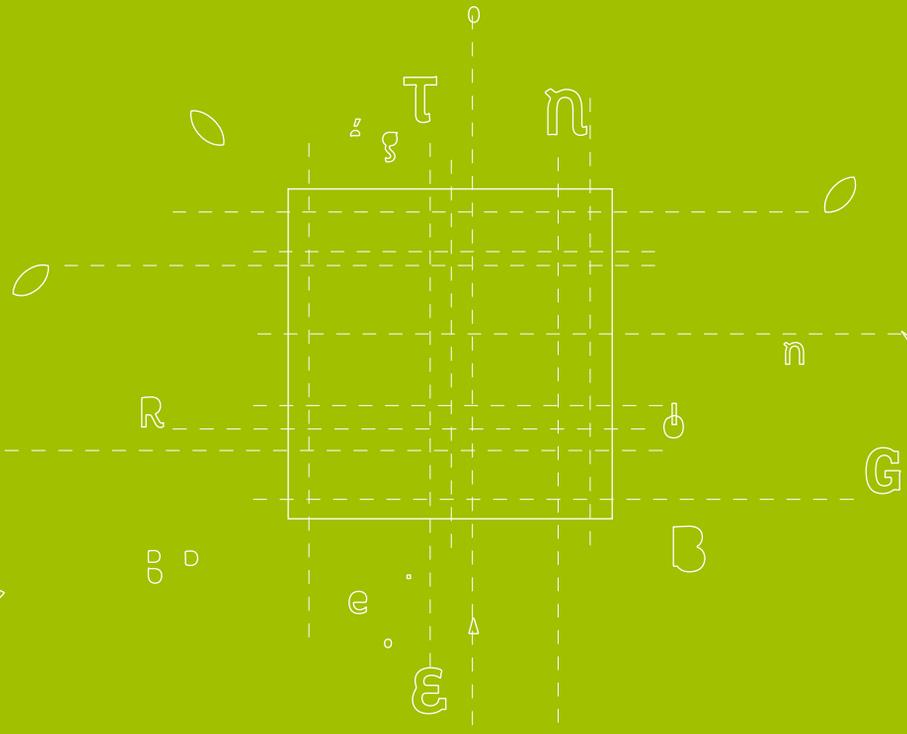
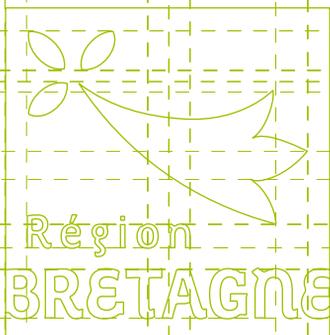




territoire • économie • formation • lycée • transport • environnement & tourisme • culture & sport • solidarité • europe

un NOUVEAU LOGOTYPE pour la **Région Bretagne**





La Région Bretagne doit être clairement identifiée, mémorisée et disposer d'une forme graphique qui la définit et la distingue. C'est la fonction du logotype. La Bretagne a sa propre histoire qui lui donne une identité et le logotype doit en être l'expression.

À travers son logo, l'institution se différencie des autres par le signe, les couleurs et la typographie qui, accompagnant son nom, permettent de la reconnaître sans avoir à la lire. Ce sont ces éléments graphiques, qui lui donnent sa personnalité, sa signature pour la représenter partout où elle s'exprime. Le logotype apparaît sur l'ensemble des supports de communication (papeterie, publications, affiches, objets promotionnels...) et sur les événements auxquels la Région participe ou ceux dont elle est partenaire (signalétique, banderoles, stands...).



Le signe

De forme carrée, le logotype encadre une hermine, symbole représentatif qui apporte une identification rapide au territoire. Celle-ci reprend la forme géographique de la Bretagne, ses trois pointes pouvant aussi évoquer les nombreuses îles qui jalonnent nos côtes. Son mouvement dynamique et ascendant, à l'image d'une étoile filante, symbolise un nouvel élan. Son traitement graphique aux courbes épurées peut également s'apparenter à un motif floral, rappel de l'intérêt porté par l'institution à l'environnement.



cmjn: 100-70-0-30
pantone: 280
rvb: 0-40-107
web: #00286B



cmjn: 40-0-100-0
pantone.: 382
rvb: 163-192-0
web: #A3C000



Les couleurs

Deux couleurs: un bleu symbolisant la mer (*armor*) entoure un vert, chaud et lumineux, représentant la terre (*argoat*) tout en évoquant la végétation.

La typographie

Le choix du Spotka, dessiné en 2003 par Xavier Dupré, jeune typographe français, offre au sigle un caractère à la fois moderne, lisible et original. Il se distingue particulièrement par le dessin de son « **B** » majuscule, capital dans la composition du mot « Bretagne ». Le texte est en défoncé (blanc) et vient en pied de la construction afin d'apporter un socle à l'hermine et favoriser son envol. Enfin, le mot « Bretagne », composé au bord du carré, symbolise l'ouverture vers l'extérieur.

Région
BRETAGNE

Les déclinaisons

Le logotype peut être décliné en noir et blanc ou en monochrome. Par souci de lisibilité, il peut aussi apparaître en négatif pour une signature sur un fond sombre. La Région se réserve également la possibilité de décliner son logotype en breton.



en noir & blanc



en monochrome



sur fond foncé



version en
langue bretonne

L'ensemble des fichiers du logotype est disponible sur simple demande au service communication (communication@region-bretagne.fr) ou en téléchargement à partir du site internet de la Région Bretagne : www.region-bretagne.fr/logotype.

La reproduction du logotype ne tolère aucune modification ou déformation.



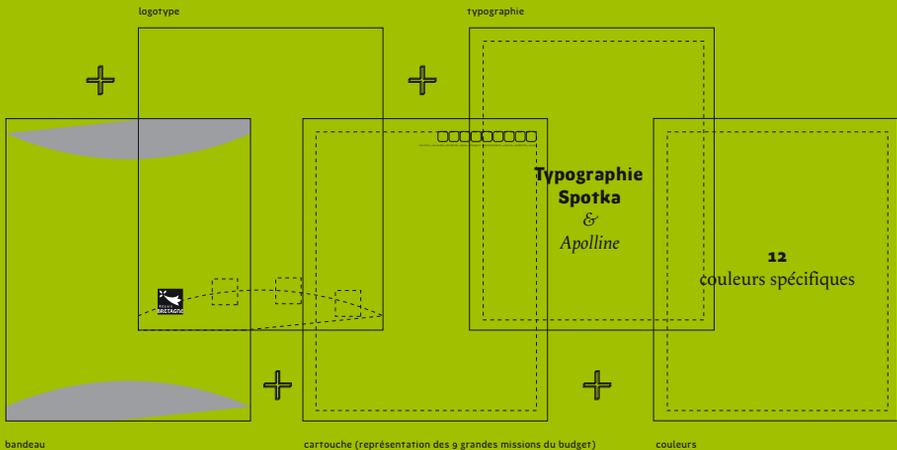
territoire • économie • formation • lycée • transport • environnement & tourisme • culture & sport • solidarité • europe

La charte graphique

La charte graphique accompagne le logotype (en tant que signature). Elle renforce l'identité des productions du Conseil régional de Bretagne, tout en les rendant plus homogènes dans leur aspect visuel.

Un système graphique a donc été adopté à partir de plusieurs ingrédients : un bandeau pour poser le sigle, un cartouche décrivant les compétences de l'institution, chacune représentées par une couleur spécifique, 2 typographies complémentaires (le Spotka de Xavier Dupré & l'Apolline de Jean-François Porchez), un support unique (la gamme Cyclus : papier 100 % recyclé), des formats prédéfinis pour les publications.

L'application de cette charte se traduit sous forme de modules empilables – à l'image de calques (cf. schéma ci-dessous).



La charte graphique et ses éléments techniques sont disponibles en adressant une demande au service communication – e-mail : communication@region-bretagne.fr ou Tél. : 02 99 27 13 60



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

283, avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 RENNES CEDEX 7
Tél. : 02 99 27 10 10 - Fax. : 02 99 27 11 11 - www.region-bretagne.fr